

## AIDE - MÉMOIRE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

DOCUMENTS ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES À REMETTRE À VOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC	
Adresse de résidence au Québec : Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____	<input type="checkbox"/>
Bulletin ou relevés de notes des 3 dernières années d'études secondaire (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> années) et/ou des études post-secondaires	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance ou carnet de famille <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'acceptation du Québec	<input type="checkbox"/>
Diplôme	<input type="checkbox"/>
Passeport / VISA	<input type="checkbox"/>
Permis d'études	<input type="checkbox"/>
Permis de travail / stage <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>
RAMQ (régime d'assurance-maladie du Québec) ou régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation (assurance Desjardins) <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
Plans de cours des cours suivis dans votre pays <sup>4</sup>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Pour les étudiants inscrits au programme Soins infirmiers (180.A0), vous devez, à votre arrivée, vous adresser à la Direction de l'état civil du Québec afin d'obtenir un certificat de naissance semi-authentique pour les personnes nées à l'extérieur du Québec. Lorsque l'OIIQ (<http://www.oiiq.org/>) vous postera la procédure d'immatriculation par l'ordre afin de vous permettre de faire vos stages, vous devrez lui faire parvenir le certificat de naissance semi-authentique selon les directives.

Référence : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/insertion-acte.html>.

<sup>2</sup> Uniquement pour les étudiants inscrits à un programme technique. À noter que vous devez faire une demande de permis de travail-stage.

<sup>3</sup> Pour les étudiants en provenance de la France et de la Réunion, vous devez avoir en main le formulaire SE-401-Q-102 disponible auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence (caisse de sécurité sociale en France).

<sup>4</sup> Il est possible qu'un cours puisse vous être reconnu si vous avez acquis les compétences dans un cours suivi dans votre pays. Après discussion avec l'enseignant, si vous désirez que le département puisse analyser cette demande, vous devez avoir en main les plans de cours originaux afin qu'une décision soit prise.